

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 7

Titre / SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES

Monsieur GRAU Antoine expose que :

Parallèlement au vote du budget primitif 2021, il convient de fixer le montant des subventions d'équilibre versées par le budget principal pour 4 budgets annexes qui compte tenu de leurs spécificités ne peuvent s'équilibrer par des recettes propres.

Budget Annexe – Office du Tourisme Communautaire de Châtelailon-Plage (M14)

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a acté la création d'une régie, dotée de la seule autonomie financière, chargée de la gestion de l'office de tourisme communautaire de Châtelailon-Plage, ainsi que la création d'un budget annexe spécifique. Face à l'absence de recettes propres, et la régie gérant uniquement des missions de services publics administratifs (accueil et promotion), il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe office du tourisme communautaire de Châtelailon-Plage d'un montant maximum de 390 000 € pour l'année 2021.

Budget Annexe Technopole (M14)

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a acté la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de la gestion et de l'exploitation de La Rochelle Technopole, ainsi que la création d'un budget annexe spécifique à cette technopole. Face à l'absence de recettes propres (hors subventions) et la régie gérant uniquement des missions de services publics administratifs, il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe technopole d'un montant maximum de 324 000 € pour l'année 2021.

Budget Annexe – Développement économique (M14)

Le budget annexe Développement économique retrace les dépenses liées aux actions de développement économique de l'agglomération, ainsi que les dépenses et recettes liées à la gestion des pépinières et hôtels d'entreprises.

Afin de financer les actions de développement économique qui ne génèrent pas directement de recettes sur le budget annexe, mais des recettes de fiscalité économique à terme sur le budget principal, il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 2 676 000 € pour l'année 2021 du budget principal vers le budget annexe développement économique.

Budget Annexe – Mobilité Transports (M4)

Le budget annexe Mobilité Transports retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'activité de transports publics de voyageurs sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ce service public est considéré comme industriel et commercial et doit en principe s'équilibrer uniquement grâce à ses propres recettes.

Cependant, les services publics de transports publics de personnes sont soumis à des dispositions particulières. Ainsi, par dérogation à l'article L.2224-1 du CGCT, la loi « LOTI » (loi d'orientation des transports intérieurs) du 30 novembre 1982, codifiée aux articles L.1221-12 et L.1512-2 du Code des transports, a introduit des dispositions dérogatoires à la règle d'équilibre financier imposée et permet le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe transports dans la mesure où les recettes tarifaires ne peuvent couvrir les investissements réalisés mais également compte tenu du caractère structurellement déficitaire de ce service public.

Ainsi sur 2021, compte tenu d'une diminution des recettes tarifaires due à la crise sanitaire, diminution estimée à 1 000 000 €, il est proposé de verser une subvention du budget principal vers le budget annexe mobilité transports d'un montant maximum de 1 000 000 € pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe office du tourisme communautaire de Chatelaillon d'un montant maximum de 390 000 €,
- D'approuver le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe technopole d'un montant maximum de 324 000 €,
- D'approuver le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe développement économique d'un montant maximum de 2 676 000 €,
- D'approuver le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe mobilité transports d'un montant maximum de 1 000 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires au versement de ces subventions.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 70
Nombre de membres ayant donné procuration : 11
Nombre de votants : 81
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 81
Votes pour : 81
Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
PAR EMPECHEMENT
LA VICE-PRESIDENTE

Séverine LACOSTE

Date de convocation : 26/02/2021

Date de publication : 11/03/2021

Séance du 4 MARS 2021_ Visio conférence

N° 7

Titre / SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES

Sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président),

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER, vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD Mme Catherine LÉONIDAS, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN conseillers communautaires délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothée BERGER, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, M. Tony LOISEL, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et conseillers communautaires.

Membres absents excusés : M. Alain DRAPEAU procuration à Mme Frédérique LETELLIER, vice-président.

M. David BAUDON, Mme Chantal SUBRA procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Luc ALGAY conseillers communautaires délégués ;

M. Tarik AZOUAGH procuration à Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Sébastien BEROT procuration à M. Christophe BERTAUD, Mme Josée BROSSARD procuration à Mme Chantal MURAT, M. Arnaud DE CAMBOURG procuration à Mme Evelyne FERRAND, Mme Nadège DESIR procuration à M. Pascal SABOURIN, M. El Abbes SEBBAR procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Michel TILLAUD procuration à Mme Catherine LEONIDAS et Mme Tiffany VRIGNAUD procuration à Mme Catherine BORDE-WOHMANN, conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : M. Marc MAIGNÉ